

LOTO-VR 2022-2023

RÈGLEMENTS

TIRAGE

Le tirage Loto-VR (ci-après le « tirage » est tenu par la Fondation Élan (ci-après l'« organisateur ») au profit de la Fondation Élan. Les billets sont en vente à compter du 2 février 2022 jusqu'au 16 juin 2022, midi, jour du tirage. La date pour réclamer votre prix est au plus tard le 23 juin 2022.

Le nombre de billets en circulation est limité à 1 200, numérotés de 0001 à 1200.

ADMISSIBILITÉ

Ce tirage est accessible à l'ensemble des résidents de la province de Québec, aux employés du CIUSSS de la Capitale-Nationale ainsi qu'aux donateurs externes. Les membres du conseil d'administration de même que les employés de la Fondation Élan, leur famille immédiate et les personnes vivant à la même adresse sont aussi admissibles. Il en est de même pour tous les dirigeants et employés et de Roulottes Chaudière ainsi que les personnes vivant à la même adresse.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les participants doivent acheter un billet au coût de 75 \$ en remplissant le formulaire disponible et le soumettre via la plateforme en ligne ou à leur vendeur. Un même participant peut faire l'acquisition de plus d'un billet en acquittant les frais correspondants. Les modes de paiement sont:

- En argent comptant ou par chèque en un seul versement;
- Par carte de crédit VISA ou Mastercard en un seul versement;
- Par déductions à la source pour les employés du CIUSSS de la Capitale-Nationale (6 prélèvements de 12,50 \$ pour 6 paies consécutives, à partir de la paie du 7 avril 2022);

NOTE Un chèque sans provision entraîne automatiquement le paiement obligatoire du solde non payé, et ce, dans les 10 jours suivant la réception de l'avis de l'institution financière de la Fondation Élan. Une fois ce délai écoulé, le détenteur du billet perdra son éligibilité au tirage. Le document bancaire en fera foi.

ATTRIBUTION DU PRIX

Afin d'être déclaré gagnant, le détenteur du billet gagnant doit :

- Avoir acquitté la totalité des frais associés à l'achat de son billet avant de recevoir son prix (dans le cas des paiements par déductions à la source);
- Respecter les conditions de participation et d'admissibilité prévues aux règlements. À défaut de s'y conformer, il sera automatiquement disqualifié et un autre tirage aura lieu afin de déterminer un nouveau gagnant;
- Signer le formulaire de dégagement ainsi que les règlements officiels démontrant en avoir pris connaissance:
- Fournir, sur demande, une pièce d'identité avec photographie;
- Accepter que son nom et sa photographie soient utilisés à des fins promotionnelles, et ce. sur différentes plateformes.

DESCRIPTION DU PRIX

VR (roulotte neuve de voyage 2022 de marque Wildwood, modèle 179DBK), valeur au détail de 35 995 \$ (plus taxes en vigueur). Le gagnant pourra substituer le VR à un montant en argent de 25 000 \$.

IMPORTANT: Prendre note que tous les frais d'attelage et d'accessoires optionnels sont aux frais exclusifs du gagnant, de même que les assurances et les droits d'immatriculation du véhicule récréatif. Tout autre frais associé à l'utilisation ou à la possession du véhicule récréatif est également aux frais du gagnant.

LIEU DU TIRAGE ET DÉROULEMENT

- Le tirage se tiendra à 12 h 30, dans l'aire de stationnement situé aux abords de la porte 15 du 525, boulevard Wilfrid-Hamel, à Québec (Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPQ) du CIUSSS de la Capitale-Nationale).
- Les coupons de tirage seront tenus sous clé en tout temps. Seule, la personne responsable des ressources financières de la *Fondation Élan* garde en sa possession la clé du baril de tirage. Les billets sont entreposés au 2975, chemin Saint-Louis (Installation chemin Saint-Louis de l'IRDPQ du CIUSSS de la Capitale-Nationale).
- Le tirage s'effectuera en présence d'un représentant de Mallette, firme comptable de la *Fondation Élan*, d'un représentant de la *Fondation Élan* et d'un représentant de Roulottes Chaudière (fournisseur du prix).

AUTRES MODALITÉS

- Le gagnant aura jusqu'au 23 juin 2022, 13 h, pour se présenter au bureau de la *Fondation Élan* et recevoir tous les détails sur le prix.
- Le gagnant aura jusqu'au 27 juin 2022 pour faire son choix entre le VR ou le montant d'argent.
- Le VR (la roulotte) devra être récupéré directement chez Roulottes Chaudière selon les délais de livraison en vigueur au moment de la confirmation.
- Roulottes Chaudière s'engage à substituer le prix à un autre modèle d'une valeur équivalente, et ce, à la suite d'un délai de livraison déraisonnable ou de la disponibilité du modèle décrit.
- Le gagnant devra prendre les arrangements auprès de Roulottes Chaudière en communiquant directement avec madame Josée Bédard, propriétaire, ou son représentant (870, chemin Olivier, Lévis (secteur Saint-Nicolas) QC G7A 2N1 / téléphone : 418 831-3080).
- Si le gagnant choisissait le prix en argent, la *Fondation Élan* aura jusqu'au 15 juillet 2022 pour produire le chèque.

MODE DE VENTE DES BILLETS

La vente des billets se fait par formulaire électronique (fondationelan.com), sur place au local B-110 de l'IRDPQ du CIUSSS de la Capitale-Nationale • Installation chemin Saint-Louis, directement chez Roulottes Chaudière (fournisseur du VR), lors de deux activités en kiosque au mois de mai et de personne à personne par les employés et les administrateurs de la *Fondation Élan*. La promotion pour la vente des billets se fait via le Web, par infolettre, par courriel et de bouche à oreille.

DISTRIBUTION DES BILLETS

Les billets des détenteurs de l'extérieur du CIUSSS de la Capitale-Nationale - IRDPQ seront acheminés par la poste à l'adresse figurant sur le formulaire d'achat. Les billets des employés du CIUSSS de la Capitale-Nationale - IRDPQ seront acheminés par courrier interne au numéro de local inscrit sur le formulaire d'achat. Quant aux billets achetés directement chez Roulottes Chaudière ou de personne à personne, ils seront remis dès la conclusion de la vente. La partie détachable servant de coupon de tirage sera remise à la *Fondation Élan* pour le tirage. Dans l'éventualité où un billet aurait été acheté en communauté (achat portant plus d'un nom), le billet sera acheminé à l'adresse figurant sur le billet. Les autres personnes dont les noms figureront sur le billet seront aussi déclarées gagnantes. Les gagnants devront alors déterminer le mode de partage du prix entre eux.

	le billet. Les autres personnes dont les noms figureront nantes. Les gagnants devront alors déterminer le mode de
partage du prix entre eux.	iantes. Les gagnants deviont alors determiner le mode de
REÇU FISCAL	
Aucun reçu fiscal ne sera produit pour	l'achat d'un billet de tirage.
DISPONIBILITÉ ET INTERPRÉTATION DE	S RÈGLEMENTS
, .	la page Web de la Loto-VR et, sur demande, aux bureaux , la Régie des alcools, des courses et des jeux sera mise appel.
SIGNATURE	
Je reconnais avoir pris connaissance o du mois de juin 2022.	des règlements de la Loto-VR 2022-2023 lee jour
En foi de quoi, j'ai signé à Québec.	
Signature du gagnant	Signature d'un témoin